

COMMUNE DE CONCOULES

Envoyé en préfecture le 05/11/2025

Reçu en préfecture le 05/11/2025

Publié le 06/11/2025

ID : 030-213000904-20251017-CM20251017_12-DE

Berger Levrault

Délibération du Conseil Municipal

Séance du 17 octobre 2025

L'an deux mille vingt cinq, le dix sept octobre à dix huit heures, le conseil municipal de la commune de Concoules, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jean-Marie MALAVAL, maire.

Convocation du 09 octobre 2025 affichée le 09 octobre 2025

Étaient présents les conseillers municipaux suivants :

Jean-Marie MALAVAL, Céline JOUIN, Michel BERTE, Thierry CHARLES, Martine PAYAN, Valérie BRASSEUR, Françoise DAUDÉ

Étaient absents les conseillers municipaux suivants :

- Mathieu EGIDIO
- Nicolas LONG

Valérie BRASSEUR est élue secrétaire de séance.

11 : Effectif légal du conseil municipal

09 : Nombre de membres du conseil municipal en exercice

07 : Nombre de membres du conseil municipal qui ont pris part à la délibération

Délibération n° 20251017 05

Taxe ordure ménagère des locaux communaux loués

Montants 2025

Le maire expose au conseil municipal le calcul du montant de la taxe ordure ménagère due par les locataires basé sur le dernier avis d'imposition des taxes foncières (cf annexe).

Locaux communaux loués au 1^{er} janvier : 1 commerce et 8 logements

Le maire propose au conseil municipal le paiement de cette taxe par les locataires de ces locaux.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du maire, après avoir délibéré et procédé au vote :

- Approuve la proposition du maire.
- Décide le paiement du montant de la taxe ordure ménagère par les locataires au 1^{er} janvier des locaux communaux conformément au tableau annexé à la présente délibération.
- Autorise le maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Résultat du vote : Contre : 0 / Abstention : 0 / Pour : 7

Ainsi fait et délibéré le même jour, mois, an que ci-dessus.

Le Maire, Jean-Marie MALAVAL


The image shows a blue circular official seal of the commune of Concoules, featuring a coat of arms with a horse and a cross, surrounded by the text 'VILLE DE CONCOULES' and '1970'. To the right of the seal is a handwritten signature in black ink, which appears to be 'Mala'.

Délibération n° 20251017 05

- Annexe

TAXE ORDURE MENAGERE (OM) DES LOCAUX COMMUNAUX PROPOSES A LA LOCATION				
MONTANT POUR L'ANNEE				2025
ADRESSE DU LOCAL	N° INVARIANT	BASE RC TECM	TAUX OM	MONTANT TAXE OM EN €
165 ROUTE DE VILLEFORT	30090 0322844	909	15,73 %	143,00 €
155 ROUTE DE VILLEFORT	ETAGE 1 GA	30090 0318303	843	15,73 %
155 ROUTE DE VILLEFORT	ETAGE 1 DR	30090 0318304	626	15,73 %
155 ROUTE DE VILLEFORT	ETAGE 2	30090 0318305	966	15,73 %
1 PLACE GEORGES MARTIN		30090 0323138	539	15,73 %
685 RUE REGORDANE	ETAGE 1 DR	30090 0042041	894	15,73 %
685 RUE REGORDANE	ETAGE 1 GA	30090 0042042	425	15,73 %
54 IMPASSE DU PRESBYTERE		30090 0756884	818	15,73 %
56 IMPASSE DU PRESBYTERE		30090 0756885	818	15,73 %
TOTAL				1 077,00 €